https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-4-decembre-1998-fixant-la-composition-nominative-du-conseil-dadministration-de-lassistance-publique-hopitaux-de-paris/
Arrêté du 4 décembre 1998 fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris
04/12/1998
La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 716-3, R. 714-2-14 et R. 716-3-2 ;
Vu le
décret n° 97-34 du 15 janvier 1997
 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu les désignations faites par le Conseil de Paris ;
Vu les désignations faites par les conseils généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
Vu les désignations faites par le Conseil régional d'Ile-de-France ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat ;
Vu les propositions faites par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;
Vu les propositions faites par le préfet de la région Ile-de-France ;
Vu les désignations faites par la Conférence des doyens de Paris ;
Vu les courriers du directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,
Arrêtent :
Article 1er (
Arrêté du 15 mai 2008
 relatif à la composition nominative du conseil d’administration de l’Assistance publique - hôpitaux de Paris)
Le conseil d'administration de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris est composé des membres ci-après :
1
o
 Collège des représentants des collectivités territoriales
a)

En qualité de président
:
M. Delanoë (Bertrand).
b)

En qualité de représentants de Paris
:
M. Le Guen (Jean-Marie), président suppléant ;
Mme Arrouze (Aline) ;
Mme Bertrand (Geneviève) ;
Mme Capelle (Liliane) ;
Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ;
M. Missika (Jean-Louis) ;
M. Roger (Vincent) ;
Mme Wierviorka (Sylvie).
En qualité de représentant du département de Paris :
M. Castagnou (Pierre).
c)

En qualité de représentants des conseils généraux
:
– des Hauts-de-Seine :
M. Kosciusko-Morizet (François) ;
M. Solere (Thierry) ;
– de la Seine-Saint-Denis :
M. Popelin (Pascal) ;
M. Sadi (Abdel-Madjid) ;
– du Val-de-Marne :
M. Desmarest (Alain) ;
M. Fournier (Christian).
d)

En qualité de représentants de la région Ile-de-France
:
M. Jean-Félix Bernard ;
M. Daniel-Georges Courtois ;
2
o

Collège des personnels
a)
En qualité de président de la commission médicale d’établissement

:
(
Arrêté du 14 mai 2007
, art1)

M. le Pr Coriat (Pierre).

b)
En qualité de représentants de la commission médicale d’établissement élus par celle-ci
 :

(
Arrêté du 14 mai 2007
, art1)
 M. le Pr Capron (Loïc) ;
 M. le Pr Hardy (Patrick) ;
 M. le Pr Lacau-Saint-Guily (Jean) ;
 M. le Pr Lyon-Caen (Olivier) ;
 M. le Pr Valleur (Patrice) ;
 M. le Dr Dassier (Patrick) ;
 M. le Dr Faye (Alain) ;
 M. le Dr Sebbane (Georges).
c) Représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques :
(
Arrêté du 7 février 2008
, art. 1)

M. Eric Rousseau.
d) Représentants des personnels désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :
(
Arrêté du 7 février 2008
, art. 1)

Sur proposition du syndicat CGT :
Mme Patricia Arbieu-Boue ;
Mme Rose-May Rousseau ;
M. Jean-Claude Dominique.
Sur proposition du syndicat CFDT :
Mme Véronique Chassagne.
Sur proposition du syndicat FO :
M. Daniel Dutheil.
Sur proposition du syndicat Sud-Santé :
Mme Isabelle Borne ;
M. Jean-François Pichery ;
M. Eric Edon.
3
o
 Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers
a)
Membre du Conseil d’Etat
 :
Mme Aubin (Marie-Eve). » (
Arrêté du 7 décembre 2007
)

b)
Personnalités proposées par le directeur de l’agence régionale de l’hospitalisation d’Ile-de-France
 :
 M. le Dr Boissin (Hervé), médecin non hospitalier ;

"en qualité de représentant non hospitalier des professions paramédicales n’ayant pas d’activité dans l’un des hôpitaux de l’Assistance publique - hôpitaux de Paris : Mme Anne-Marie TELLER. »

(
Arrêté du 17 décembre 2008
 relatif à la composition nominative du conseil d’administration de l’Assistance publique - hôpitaux
)

c)
Personnalités proposées par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale
 :
 Mme Brocas (Anne-Marie) ;
 Mme Delaye-Guillocheau ;
 M. de Foucauld ;
 M. le Pr Nicolas.

d)
Personnalités proposées par le ministre chargé du budge
t :
 M. Barberye (René) ;
 M. Feller (Vincent) ;
 M. Gabrie (Pierre) ;
 M. Pain (Jean-Luc).

e)

Représentants des usagers
 :
 M. Berger (Guy) ;
 M. Sannie (Thomas) ;
 M. Trimaglio (Barthélemy) ».
4
o

Directeurs d’unités de formation et de recherche médicale
En qualité de directeurs d’unités de formation et de recherche médicale :
 M. le Pr Schlemmer (Benoît) ;
 M. le Pr Berche (Patrick).

*
Article 2
Le directeur des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la solidarité et de la santé.
Fait à Paris, le 4 décembre 1998.